

Règlement supplémentaire du camping pendant le XO Festival

- L'accès au camping est uniquement possible après réservation préalable. Les réservations ne sont ni remboursables ni échangeables, même en cas d'annulation. Votre réservation est strictement personnelle et ne peut être transférée à des tiers. En cas de refus d'accès, aucun remboursement ne sera accordé.
- Les personnes de moins de 18 ans ne sont pas admises sur le camping XO, même sous la supervision d'un parent, tuteur ou autre adulte.
- Camping De Binnenvaart (DB) se réserve le droit de vérifier votre identité sur présentation, et/ou de prendre une copie de votre carte d'identité ou passeport. Sans cela, l'accès vous sera refusé. Toute fraude sera signalée pour poursuites pénales.
- Le contrôle d'accès est conforme à la législation applicable et vise votre sécurité, la détection d'armes ou d'objets dangereux. L'accès peut être refusé sur cette base ou en raison de votre comportement. Sont notamment concernés : état d'ivresse ou sous influence de drogues, possession ou commerce de drogues (tolérance zéro), refus d'accès antérieur, comportement ou tenue vestimentaire offensants, violence, haine, racisme, refus de se laisser fouiller ainsi que ses effets personnels, refus de respecter ce règlement... La sécurité a le droit de confisquer des armes prohibées, drogues, etc., et d'interdire l'accès sans aucun remboursement. Les tentes et camping-cars ne sont pas des habitations : la sécurité peut les fouiller à tout moment pour vérifier le respect du règlement.
- À l'arrivée, à partir du vendredi 15 h, vous devez vous enregistrer à la réception. Pour un enregistrement fluide, apportez : votre carte d'identité ou passeport, votre numéro de plaque d'immatriculation et votre preuve de réservation. Lors de l'enregistrement, un bracelet vous sera remis : il est obligatoire pour accéder au camping. Sans bracelet valable, l'accès sera refusé. Vous devrez alors vous réenregistrer et payer à nouveau votre séjour.
- Les douches, l'eau chaude et les machines à laver doivent être payées séparément. Des jetons ou sepcards sont disponibles à la réception.
- Toute circulation motorisée est interdite dans les zones de tentes. Les voitures doivent être garées sur le parking central, d'où vous pouvez rejoindre le camping après l'enregistrement. Les places pour camping-cars sont attribuées par les stewards et doivent être disposées en groupes de maximum 4 unités, avec une zone coupe-feu d'au moins 4 mètres entre chaque groupe.
- Les stewards indiquent l'emplacement où vous pouvez séjourner. Les voies coupe-feu doivent toujours rester libres. En cas d'infraction, les stewards peuvent les dégager immédiatement sans avertissement préalable. Tout dommage éventuel ne sera pas indemnisé.
- Toutes les entrées et sorties, y compris les issues de secours, doivent toujours rester dégagées. Les voitures et camping-cars doivent être munis de l'autocollant obligatoire sur le pare-brise. Sans cela, ils peuvent être enlevés aux frais du propriétaire.
- Pendant votre séjour, chacun doit toujours être identifiable. Les couvertures faciales sont interdites.
- Les feux ouverts, barbecues, bouteilles de gaz, feux d'artifice, installations sonores, générateurs, batteries, armes ou objets tranchants (bâtons, couteaux, chaînes...), animaux, drones, ainsi que l'urination en public sont interdits.
- Apporter nourriture et boissons pour usage personnel est autorisé de manière limitée.
- Au départ, vous devez quitter le camping avant 12 h. Vous devez laisser votre emplacement propre et évacuer tous vos objets. Les déchets doivent être placés dans le sac poubelle fourni et éliminés dans les conteneurs prévus.

- Toute activité commerciale, y compris la vente de nourriture ou de boissons, est strictement interdite sur le camping.
- L'accès et le séjour au camping se font à vos propres risques. DB n'est pas responsable des dommages, dommages indirects, comportements imprudents de tiers ou vols.
- DB n'est pas responsable du vol, d'accidents ou de dommages aux véhicules, tentes, camping-cars... sur le camping ou le parking. Le parking est utilisé à vos risques et périls.
- Si DB doit évacuer (partiellement) le camping ou si l'ouverture est impossible en raison d'un cas de force majeure ou d'un ordre des autorités, aucun remboursement ne sera accordé. Exemples non limitatifs : décision d'une autorité, raisons sanitaires, catastrophes naturelles, conditions météorologiques extrêmes, défaillance technique, acte hostile, terrorisme, risque d'incendie, grève ou conflit social, émeute, troubles civils, épidémie (dont Covid-19), ...
- La direction se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire au bon ordre et à la sécurité de l'exploitation du camping. Chacun doit se conformer à ces mesures sous peine d'expulsion.
- Tout litige sera soumis au tribunal compétent d'Anvers, division Hasselt, à l'exclusion de tout autre tribunal. Camping De Binnenvaart se réserve le droit d'introduire une action devant toute juridiction compétente selon les règles légales.

Camping De Binnenvaart NV

Binnenvaartstraat 49

3530 Houthalen – Helchteren

RPR Antwerpen, division Hasselt

BE 0808.234.286